



SNUipp-FSU 03  
2 rue des conches  
03100 Montluçon

Directeur de la publication : Jérémie MAUREL - ISSN 12577952 CPPAP 0615S07513 Prix au numéro 1 €

## ECLIPSE PARTIELLE DU SOLEIL, ECLIPSE TOTALE PEDAGOGIQUE

Vendredi 20 mars 2015, entre 9h00 et 12h00 se produisait un phénomène exceptionnel : une éclipse partielle de soleil.

Le Ministère se saisissait dans un premier temps de cet événement : « Dans le cadre de leurs activités pédagogiques, les écoles [...] peuvent organiser l'observation de ce phénomène astronomique exceptionnel en mettant à la disposition des élèves [...] des dispositifs simples et appropriés [...]. Ces initiatives sont vivement encouragées. »

De son côté, le site ministériel Eduscol précisait lui aussi qu'à l'école primaire « les éclipses peuvent trouver leur place au cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2), dans le cadre de l'étude du "ciel et de la Terre" »

L'occasion était belle de préparer des activités construisant du sens pour les élèves, une pédagogie active faisant appel à leur curiosité, comme ce fut le cas lorsque dans les années 60, des outils d'observation furent mis à disposition des écoles...



De nombreux enseignants recherchaient alors des lunettes de protection aux normes CE, aux frais de leurs écoles ou coopératives. Tandis que d'autres construisaient des sténopés ou solarscopes, afin d'offrir ce spectacle extraordinaire à leurs élèves, tout en prenant soin, à juste titre, de respecter les règles de sécurité indispensables à la protection de la vue.

Pourtant, quelques jours avant le phénomène, après avoir déjà reçu plusieurs notes de mises en garde sur les risques, il était recommandé à toutes les écoles de l'Allier de ne pas sortir les élèves au moment de l'éclipse, modérant ensuite en expliquant que si des activités pédagogiques sont menées durant l'éclipse, elles doivent impérativement prendre en compte le risque.

Les enseignants de l'Allier n'ont pas eu l'interdiction de mener ces activités comme cela a pu être le cas dans certains départements ayant ordonné le confinement des élèves et le calfeutrement des fenêtres ! Mais le moins que l'on puisse dire est qu'il ont été grandement découragés ! Dommage...

Finalement, la couverture nuageuse a eu raison de cette suite d'indications contradictoires... A l'image de la communication ministérielle, brillante, qui tente d'éclipser les difficultés de notre école sans y remédier...

P. 1 : Edito / Sommaire

P. 2 : AVS/AESH, où en est-on ?  
Carte scolaire:d'autres moyens pour l'éducation

P. 3 : Permutations, Ineat-Exeat, Mouvement Retraites

P. 4 : Agenda / Contact / RESF / Adhérez !



## AVS / AESH : Où en est-on ?

Dernièrement, de nombreux personnels AESH ont reçu un avenant à leur contrat faisant passer pour la plupart de 24 à 30h leur nombre d'heures par semaine avec effet rétroactif au 01/09/2014.

Pour une part, cette augmentation de quotité vient répondre à nos revendications d'augmentation des salaires (les plus bas parmi les personnels de l'Education Nationale).

MAIS nos revendications portaient sur l'augmentation de salaire sans augmentation du temps de travail, temps déjà fluctuant selon les situations des personnels qui ici arrivent 10 minutes avant les horaires et repartent bien souvent en retard par rapport aux horaires officiels ; là prennent du temps pour préparer une ESS et/ou se concerter avec l'enseignant-e...

AUSSI il faut profiter de cette augmentation horaire pour y faire inclure tous ces temps « cachés » effectués quasi « bénévolement ».

De plus, à l'heure actuelle, les directeurs-trices n'ont reçu aucune indication quant à l'établissement des emplois du temps prenant en compte ces 6 heures « d'aide administrative à la direction ».

Souvent, ces avenants concernent les personnels gérés directement par la DSDEN. Mais qu'en est-il pour les autres : ceux qui sont gérés par les établissements du second degré ? Ceux qui étaient AVS-co ? Ceux qui ne sont pas de l'Allier mais qui sont dans l'académie ?

Pour toutes ces revendications, un rassemblement intersyndical est prévu à Clermont (voir ci-contre).

Bref : le combat continue !

Nicolas SEM



### Où en est-on avec le salaire des AESH ?

Des baisses scandaleuses, censées être liées à une baisse du nombre d'heures de formation pris en compte dans le total horaire annuel par rapport au « statut » d'AVS, se sont produites notamment dans l'Allier.

Le 26 novembre dernier le DASEN de l'Allier promettait que les salaires reviendraient à leur niveau antérieur, mais par l'adjonction d'heures de tâches administratives.

Le 2 mars, une délégation intersyndicale au rectorat s'entendait dire que la « forfaitisation » d'un certain nombre d'heures – reconnaissance de tâches jusque là bénévoles de fait, temps de préparation, réunions et activités hors temps scolaire ... – devrait être possible.

Estimant qu'il serait normal que les salaires remontent immédiatement à leur niveau antérieur, déjà faible, pour toutes et pour tous les AESH, sans oublier les CUI faisant fonction, les AESH de l'Allier réunis le mardi 10 mars avec les syndicats CGT-Education, FSU, SGEN-CFDT et SUD-Education appellent à :

**un rassemblement au rectorat, à Clermont-Ferrand, le mercredi 8 avril à 16 h.**

Rendez-vous pour covoiturages :

- à 13h30 à Moulins au 34 rue du Progrès
- à 14h00 à Vichy devant la Mutualité
- à 14h00 à Montluçon au centre Athanor.

- Le but de ce rassemblement est d'être reçu(e)s afin d'obtenir au moins :
- une circulaire à tous les établissements employeurs et Inspections d'académie établissant la « forfaitisation » pour toutes et pour tous d'un nombre d'heures correspondant au passage de 24 à 30 heures hebdomadaires.
  - la reconnaissance du temps de formation et de VAE dans le temps de service, qui pourrait se faire en considérant qu'au moins les 3 semaines hors temps scolaire leur sont consacrées, en rappelant que le diplôme des AESH doit être de niveau 4 (Bac).
  - l'éclaircissement de la situation des AVS-CO passant en CDI, qui ne doivent pas devenir des accompagnants sans missions collectives déplacés sur tout un département.

Nous avons été incroyablement patient(e)s, maintenant des progrès rapides sont indispensables. Il faut aussi que le traitement des AESH change sans délai, que le respect et une information dans des délais humains soient effectifs. Une seconde rentrée dans les conditions de celle de septembre 2014 n'est tout simplement pas envisageable !

## Carte scolaire : exiger d'autres moyens pour l'éducation !

Le SNUipp-FSU, aux côtés des autres syndicats de la FSU, appelle à un rassemblement pour dénoncer le manque d'ambition pour l'école dans notre département : **difficultés de remplacement, fusions d'écoles, fermetures de classes, ... la coupe est pleine !**

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU dénoncent la dotation des collèges qui entraîne des fermetures de classes et d'options dans le département.

**Rassemblement le mercredi 1er avril à YZEURE, devant la DSDEN, à 14h30**

Tous ensemble pour exiger d'autres moyens pour le service public d'éducation !



## Permutations

Dans l'Allier, seulement 19 demandes de sortie ont été satisfaites sur 135 (11 demandes pour rapprochement de conjoints satisfaites sur 71)

**Le SNUipp-FSU 03 dénonce une dégradation des possibilités de mutation pour les collègues du département** et interviendra en ce sens auprès des autorités départementales et académiques.

## Ineat-Exeat

Ces demandes concernent en principe les collègues qui ont échoué aux précédentes opérations et les collègues séparés de leur conjoint.

→ Faire une **demande d'exeat** auprès du DASEN de l'Allier, **en joignant la demande d'ineat** à destination du DASEN du département sollicité. **La DSDEN 03 transmettra le dossier** au département concerné.

→ Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints et joindre les **pièces justificatives** : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif de mariage, PACS...

→ Ces demandes **manuscrites** doivent **obligatoirement transiter par la voie hiérarchique** (sous couvert de l'IEN) et être reçue par la DSDEN **avant le 15 mai**.

→ la priorité est donnée aux conjoints séparés

→ Les demandes seront traitées en CAPD en fin d'année scolaire.

## Mémoire revendicatif des retraités pour 2015

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Ils sont en colère et déterminés à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale. Ils présentent aux élus, au niveau national, régional et départemental, un mémoire de leurs revendications.

Nous ne pouvons accepter que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, ni que cette situation s'aggrave encore du fait des politiques d'austérité. Nous ne pouvons accepter que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Les retraités sont des citoyens à part entière et ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité, mais la dignité. En conséquence, ils revendiquent :

- retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation,
- indexation sur l'évolution des salaires,
- retour au droit à la retraite à 60 ans et à un départ anticipé pour les métiers pénibles ou insalubres,
- minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète,
- maintien et l'amélioration des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants,
- la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et donc la suppression de la CASA. Estimant insuffisante la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ils revendiquent une augmentation des moyens permettant l'amélioration de la prise en charge, que ce soit à domicile ou en établissement.

Ils souhaitent qu'en 2015 soit porté un coup d'arrêt aux politiques rétrogrades qui entendent réduire de 50 milliards les prestations sociales. Ils sont déterminés à mobiliser les retraités pour la défense de leurs pensions et de la protection sociale collective.

## Mouvement intradépartemental

Le mouvement départemental se fera sur Iprof par le service SIAM **du mardi 14 avril au dimanche 3 mai**.

Le barème est basé sur l'ancienneté générale de service sur le principe : **1 an = 1 point**.

Des **bonifications** s'ajoutent pour :

- les enfants (0,5 points par enfant de moins de 20ans)
- au titre du handicap (100 ou 800 points)
- la stabilité dans l'école ou conseiller pédagogique (3 pts pour 3 ans, 5 pts pour 4 ans, et 7 pts pour 5 ans).
- la stabilité sur postes spécialisés pour les personnels nommés à TP (2 pts pour 2 ans, 4,5 pts pour 3 ans, 6,5 pts pour 4 ans, 8,5 pts pour 5 ans)
- pour les mesures de carte scolaire, si nommé à titre définitif (10 pts + 1 pt par année sur le poste)

**Priorité** est accordée sur le poste de directeur demandé en vœu n° 1 à l'adjoint, inscrit sur la liste d'aptitude, qui a assuré la fonction durant l'année scolaire entière (si poste publié vacant au mouvement de l'année N-1 et non pourvu à l'issue de ce mouvement).

En cas d'égalité de barème, la priorité sera donnée :

- à l'AGS au jour près, arrêtée au 31/08/2015.
- au nombre d'enfants de moins de 20 ans.
- à l'âge

Des renseignements sur les postes seront disponibles sur : <http://03.snuipp.fr> (Mouvement 2015)

## AGENDA

Mardi 24 et mercredi 25 mars :

Tournées d'écoles

Jeudi 26 mars

CTA à Clermont à 14h

Mardi 31 mars

CAPD à Yzeure à 9h30

CHSCTD à Yzeure à 14h00

Manifestation des retraités à 15h,

Place d'Allier à Moulins

Mardi 31 mars

Réunions d'information  
syndicale

À Montluçon à 17h

A Vichy à 17h

Mercredi 1er avril

Rassemblement Carte scolaire

Devant la DSDEN à Yzeure

à 14h30

Mercredi 1er avril

Réunions d'information  
syndicale

À Moulins à 17h

Vendredi 3 avril

CTSD à Yzeure à 9h30

Mardi 7 avril

CTSD (date de repli)

CDEN à Moulins à 14h30

Réunion des retraités de la FSU

À Moulins à 9h30

Mercredi 8 avril

Mobilisation des AVS/AESH

Au Rectorat à Clermont à 16h

Jeudi 9 avril

Grève interprofessionnelle  
contre l'austérité

Vendredi 10 avril

CDEN (date de repli) à 10h30

Mardi 14 avril – Dimanche 3 mai

Mouvement intradépartemental

Mardi 12 et mercredi 13 mai

Conseil National SNUipp-FSU

Vendredi 15 mai

Limite de retour ineat-exeat 03

## CONTACTS

### MONTLUCON

Cédric BOUCHET

Sandrine MONIER

Rémi PUZENAT

2 rue des Conches  
03100 MONTLUCON

04 70 03 85 90

snu03@snuipp.fr

### MOULINS

Valérie BARDET

Lucette FONTVERNE

42 rue du Progrès  
03000 MOULINS

04 70 44 38 32

snuipp03.moulins@wanadoo.fr

### VICHY

Jérémie MAUREL

Nicolas SEM

Bourse du travail  
03200 VICHY

04 70 97 78 91

snuipp.vichy@wanadoo.fr

## RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES



Le réseau Education Sans Frontières est un réseau d'associations, de syndicats, d'individus dont fait partie la FSU. Sa vocation est de défendre les enfants scolarisés et leurs familles sans papiers.

Vous pouvez suivre l'actualité de RESF en consultant le site <http://www.educationsansfrontiere.org> et contacter le réseau dans l'Allier en envoyant un courriel à [resf03@gmail.com](mailto:resf03@gmail.com)

Le SNUipp FSU 03 sur internet :  
<http://03.snuipp.fr>

Le SNUipp FSU sur  
Facebook :

**Snuipp Fsu Allier**

**Je me syndique en ligne !**  
<https://adherer.snuipp.fr/03>

adhérer au SNUipp-FSU



Vous voulez un syndicat offensif et constructif ?  
Vous voulez être représenté(e) dans les différentes instances ?  
Vous voulez des interlocuteurs disponibles et au contact des réalités de terrain ?

**ADHEREZ !**

(66% du montant de votre cotisation est déduite de vos impôts)



### Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp FSU. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp FSU 03 – 2 rue des Conches 03100 MONTLUCON